

Le communisme en Suisse : (1845-1846)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 6

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 février 1875.

On nous communique les lignes suivantes :

« Notre jeunesse académique est en émoi ; elle est actuellement sous le coup d'un arrêté émanant du pouvoir exécutif de notre bonne ville de Lausanne ; cet arrêté rappelle, du moins pour la forme, ces lois consistoriales qui nous régissaient au temps de leurs Excellences de Berne. Citons plutôt les termes mêmes du décret :

La Municipalité de Lausanne n'accordera plus cette année, après onze heures du soir, de permission aux Sociétés d'étudiants de notre ville.

Tout étudiant arrêté, après onze heures, pour trouble à la paix publique, sera mis en cellule jusqu'au matin.

Nul n'ignore que jusqu'ici notre jeunesse studieuse a joui d'une sorte de privilège qu'elle considérait comme acquis. Chaque semaine, moyennant permission spéciale de la police, les diverses sociétés pouvaient prolonger leurs réunions jusqu'à minuit. Désormais, il n'en sera plus ainsi. Dès onze heures, les étudiants devront reprendre paisiblement le chemin de leurs demeures et pourront jeter un regard d'envie sur ces heureux bourgeois, sur ces fortunés jeunes gens qui n'ayant pas contre eux un passé qui les condamne, pourront heurter au poste de police, sûrs d'y obtenir la permission qu'ils réclament.

Rassurez-vous sur le sort de vos enfants, mères inquiètes, parents soucieux de leur avenir, qui envoyez dans la capitale ces fils sur lesquels vous fondez vos plus légitimes espérances ; rassurez-vous, pères, qui dans votre jeunesse avez peut-être été surpris veillant, après onze heures ; la Municipalité de Lausanne veille sur eux, oui, rassurez-vous ; quand vous entendrez sonner minuit au vieux clocher de la petite église, dites-vous qu'à cette heure-là votre enfant est dans les bras de Morphée ou qu'il pense à vous entre les murs de sa cellule.

Réjouissez-vous aussi, membres des Sociétés de tempérance, vous qui travaillez activement à la répression de l'abus des boissons alcooliques, désormais la jeunesse académique apprendra à modérer ses penchants ; à onze heures, les étudiants convertis regagneront leurs appartements, non sans jeter peut-être un regard d'envie sur certains cafés bril-

lamment éclairés. Mais si, par mégarde, quelques-uns d'entre eux, les plus audacieux, allaient s'arrêter devant ces lieux, un sergent de ville leur adresserait certainement cette injonction : « Il faut que jeunesse passe. »

Voilà donc la situation ; la décision de la Municipalité fait le sujet des conversations, des groupes nombreux se forment sous les tilleuls séculaires de la cour du Collège ; mais notre jeunesse académique ne se départit point de cette dignité qui l'a souvent caractérisée. Aussitôt que la décision a été communiquée au Corps des étudiants, le sénat particulier s'est réuni en séance extraordinaire, et si nous sommes bien informés, après s'être déclaré compétent sur la matière, il a décidé de demander à la Municipalité sur quels considérants se base la décision qui lui a été communiquée, et après avoir pris connaissance des accusations qui auront pu la motiver, de procéder à une enquête sur la question de savoir si ce sont aux étudiants seuls que sont imputables les faits incriminés, ou bien si d'autres jeunes gens y ont pris aussi part, car *il faut que le public sache que ce ne sont pas aujourd'hui les étudiants qui seuls portent la casquette.*

Cette mesure semble aux uns devoir amener une ère de tranquillité, de calme, de repos, tandis que d'autres, de fort bons esprits également, n'y croient pas, lorsqu'ils veulent bien jeter un coup d'œil rétrospectif sur les belles années pendant lesquelles ils ont porté la casquette rouge, la casquette blanche ou la casquette verte, et que, au coin du feu, lisant dans leur journal quelque escapade nocturne, ils sont obligés d'avouer que dans leur temps ils en ont fait bien davantage.



Le communisme en Suisse.

(1845-1846)

Le communisme, qui se propose d'assurer le bonheur du genre humain par une égale répartition des biens et des maux, est une théorie aussi ancienne que la société. En Orient, la vie monastique, qui est la forme théocratique du communisme, est antérieure aux plus anciens monuments historiques et continue de fleurir, grâce à la douceur du climat, qui ne donne à l'homme que des besoins restreints. Ce fut sans doute dans ces institutions

religieuses que les écoles grecques en puisèrent les notions afin d'en faire une doctrine purement civile. On l'appliqua peu, du reste, et Lycurgue fut le seul législateur qui put la mettre en pratique. La secte juive des Esséniens avait fait de la communauté des biens le fondement de l'Etat, un siècle avant notre ère. Plus tard, au premier siècle du christianisme, une multitude de systèmes communistes furent essayés dans toutes les parties du genre humain. Ces théories qui traversèrent le moyen-âge avec des chances diverses, reparurent ensuite dans plusieurs écrits, entr'autres ceux de Babeuf, qui eurent une grande influence dans les événements se rattachant à la première révolution française. Les idées de Babeuf passèrent en Angleterre où elles furent répudiées, puis en Amérique où elles n'eurent pas meilleure chance. Reprises en France elles y créèrent deux courants, représentés l'un par Cabet et l'autre par Prudhon. Le puissant génie de ce dernier en a fait le *socialisme*, c'est-à-dire « le gouvernement de la société par l'économie politique, » doctrine d'avenir qui a tué le communisme et n'a pas dit son dernier mot.

Cependant les idées de ceux qui proclamaient la communauté des biens avaient passionné bien des esprits et plu à beaucoup de gens pour qui le travail a des rigueurs à nul autres pareilles. On ne se souvenait que trop de ce passage de Rousseau dans son discours sur *l'inégalité des conditions* :

« Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisait de dire, *ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, que de guerres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eut crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ! »

Ces considérations générales nous ont paru devoir précéder les quelques détails suivants sur l'introduction dans le canton de Vaud des doctrines de Cabet, qu'on peut mettre au nombre des éléments qui ont présidé à la révolution de 1845.

A cette époque, il existait à Lausanne deux écrits périodiques destinés à propager de telles idées parmi les nombreux ouvriers allemands résidant en Suisse. L'un avait pour titre : *Les feuilles du temps présent pour la vie sociale*, organe de la *Jeune Allemagne*. Toutes ses argumentations se résumaient à ceci : « Détruisons tout ce qui existe ; il en sortira ce qui pourra ; » ou, pour citer textuellement : « L'homme doit redevenir sauvage pour être quelque chose. »

L'autre journal était intitulé : *Le joyeux Messager*. « Il ne s'agit pas, disait-il, d'entretenir sa vie, mais d'en jouir pleinement, richement. Le temps est passé où l'on se faisait donner des lettres de change sur le ciel. »

Ailleurs nous trouvons ce passage :

« Le canton de Vaud est un pays adorable, un

» vrai paradis. Eh bien ! dans ce pays il se passe
» une chose abominable. Nous payons un million et
» demi à d'infâmes propriétaires de maisons pour
» nos loyers. N'est-ce pas là une infamie ? Il y a
» assez de maisons pour loger tout le monde : abo-
» lissons donc la propriété et nous serons logés
» pour rien. »

C'est par une brochure publiée à Vevey, sous le titre : *Garantie de l'harmonie et de la liberté*, que ces idées commencèrent à s'introduire chez nous.

A Genève, le nommé K... prêchait les mêmes principes et publiait un ouvrage intitulé : *Le nouveau monde*, imprimé à Lausanne.

Dans le courant de juin 1845, la police neuchâteloise découvrit, dans un hameau voisin de la Chaux-de-Fonds, un club communiste d'environ deux cents membres, dans la loge duquel on trouva des écrits destinés à être répandus. Les membres de ce club se composaient de Suisses et d'ouvriers allemands ; plusieurs furent arrêtés, conduits à Neuchâtel où s'ouvrit une enquête.

Quelques semaines après, le Grand Conseil du canton de Vaud recevait des pétitions couvertes de 316 signatures demandant l'expulsion des communistes étrangers. Ces pétitions donnèrent lieu à une discussion dans laquelle Druey, suspecté de communisme, fit un très long discours pour se disculper de cette accusation. « Si j'étais communiste, disait-il, je l'avouerais hautement. La vie est trop courte pour faire la bête. J'appelle faire la bête, lorsqu'on n'a pas le courage de ses opinions.

» Mais voici ce qu'il y a de fâcheux dans ces accusations sans cesse répétées de communisme : on a jeté l'alarme et le trouble dans le pays. Un fait prouvera à quel état en sont les esprits. La nuit dernière, entre minuit et une heure, un citoyen fort honorable vient chez moi, sonne, et demande à me parler : « Monsieur, je ne partage pas vos opinions politiques ; mais comme citoyen, comme chrétien, il m'est impossible d'aller me coucher sans vous avoir communiqué ce que je viens d'entendre. Il sort à l'instant de chez moi quelqu'un qui m'a assuré que les communistes allaient mettre le feu au Signal, pour donner le signal d'un incendie aux quatre coins de Lausanne, et que vous, M. Druey, avec MM. Delarageaz, Veillon et Veret, étiez à la tête de ce mouvement. » Je lui fis observer combien ces bruits étaient dénués de fondement, et j'ajoutai en riant qu'au moins il avait pu s'assurer que je n'étais pas au Signal, mais profondément endormi à son arrivée. »

Le gouvernement dut cependant céder à l'opinion publique. Les nommés Marr et Becker, rédacteurs des journaux dont nous venons de parler, furent expulsés à la suite d'une enquête, et la dissolution des Sociétés allemandes de Lausanne fut prononcée.

Dans le canton de Zurich, l'autorité prenait des mesures semblables pour mettre fin à la propagande des communistes. Un nommé Treichler avait ouvert un cours de communisme dans un café de Zurich,

et qui fut interdit par ordre supérieur. Les leçons du professeur parurent un moment vouloir se traduire en faits. Des placards, affichés dans tout le canton, convoquaient le peuple au partage des biens. Dans le même temps, la population de Wädenschwyll faisait du cours de Treichler et des décisions du Conseil d'Etat le sujet d'une mascarade, d'un drame joué en plein air, par 300 acteurs, en présence de 10,000 spectateurs.

Mécontent des autorités de son canton, Treichler se rendit à Lausanne, où il fut accueilli et fêté par ses adeptes. Il alla ensuite à Berne, où il fut congédié.

En septembre 1846, M. Victor Considerant, de Paris, ouvrit un cours de fouriérisme dans la salle du Conseil communal de Lausanne. Il eut soin de donner ce cours à 7 heures du soir, afin que les ouvriers pussent y assister facilement. Ils y accoururent en foule; la salle se trouva bientôt trop petite et les réunions se transportèrent au Casino.

Un incident assez curieux termina le cours de M. Considerant. Druey qui n'aimait pas entendre parler les autres sans parler lui-même, se leva après les dernières paroles du professeur. Il lui adressa des remerciements, puis se livra à une dissertation sur les divers systèmes de socialisme, et fit ainsi la critique de quelques arguments du professeur parisien :

« Rien ne manque au monde que vous avez décrit; c'est un Eldorado où les cailles tomberont du ciel toutes rôties. Je craindrais l'ennui dans ce monde-là. Vous avez condamné la révolution, cependant il en faut des révolutions; vous voulez éteindre la souffrance, mais il y en aura toujours; la souffrance est nécessaire, la souffrance est bonne. Vous condamnez la guerre; c'est un fléau sans doute; cependant j'aime la guerre; elle retrempe les nations, elle forme les grands caractères: La passion ne peut pas toujours rester dans les cerveaux; il y a des moments où elle descend dans les poings, où l'on sent le besoin de se donner; passez-moi l'expression, une bonne saboulée. »

M. Victor Considerant ne voulut pas laisser le dernier mot à Druey; il prit prestement la parole et dit avec esprit: « M. Druey a critiqué l'absence du mal dans mon système; qu'il se rassure, il en restera toujours assez pour faire le bonheur de l'humanité. »

La *Revue* veut bien nous apprendre que l'école industrielle des filles reçoit des élèves de toutes les conditions, qu'elle compte même plusieurs enfants de simples ouvriers. Cette assertion rencontrera plus d'un incrédule. Un établissement dans lequel on n'entre que moyennant une finance élevée n'est guère accessible à toutes les conditions.

Contradiction singulière! D'un côté, les partisans des classes préparatoires disent: « Organisez d'abord les écoles primaires d'une manière convenable, et ensuite nous y enverrons nos enfants; » mais,

d'un autre côté, ils blâment le luxe de la nouvelle construction de St-Roch destinée à ces mêmes écoles, donnant ainsi à croire qu'ils laisseraient volontiers végéter celles-ci, afin de conserver un prétexte pour le maintien d'établissements spéciaux. Eh bien, n'en déplaise à la *Revue*, ce luxe nous réjouit.

On pouvait, il est vrai, se contenter de quatre murs blanchis à la chaux, entre lesquels on aurait installé l'ancien matériel quelque peu reverni: il ne s'agissait que d'écoles primaires!

Les autorités lausannoises ont entendu la chose autrement. Elles ont voulu soigner l'extérieur de l'édifice, afin d'inspirer à l'enfant le goût du beau et le respect du lieu où il est appelé à recevoir ce que la société doit à tous ses membres, à quelque classe qu'ils appartiennent, l'instruction, ce précieux guide de la vie, cette fortune que nul ne peut leur ravir.

L'aménagement intérieur de l'établissement et l'ameublement de celui-ci satisfont à toutes les exigences de l'hygiène et de la pédagogie. Le chauffage et la ventilation sont d'une perfection telle, qu'après les trois heures de classe la température et la pureté de l'air n'ont pas changé. Les dépenses sont élevées, sans doute, mais c'est de l'argent bien employé.

St-Roch peut recevoir aussi des enfants de toutes conditions, même les petites *miss* que la *Revue* a prises sous sa protection. C'est d'ailleurs le seul édifice scolaire que nous osions déceimment montrer aux étrangers qui visitent notre ville. Pourquoi récriminer?...

Un meeting de voleuses à Londres.

(Fin.)

Après que Ned Wright eut ouvert sur les voleuses les écluses de son éloquence, il parut saisi d'une émotion subite et s'arrêta. Il y eut quelques secondes d'un profond silence, puis, des environs de la tribune, s'éleva une voix caverneuse, gémissante, qui prononça une prière pour les pécheresses. Deux autres voix lui répondirent de la galerie avec des interjections brèves, saccadées. Chaque fois que la première voix disait: « Sauve-les, Seigneur! » les deux autres voix reprenaient cette demande dans un ton d'ardente supplication. Ned Wright lui-même était tombé à genoux; sa tête était appuyée contre la balustrade de la tribune et il couvrait ses yeux de ses mains; cette imposante nature semblait écrasée; de longs soupirs sortaient avec effort de sa poitrine et se mêlaient aux glapissements de la voix d'en bas et des voix de la galerie dans un quatuor qui faisait frissonner jusqu'à la moelle.

Entre temps partaient des cris d'enfants; les nourrissons s'étaient réveillés. Les voleuses, effrayées, se lamentaient tout haut; le tonnerre des trains passant à courts intervalles dans le tunnel, grondait au-dessus des têtes. Les voleuses étaient sur le plancher. D'abord elles avaient regardé avec des yeux stupéfaits, éperdus; peu à peu le caractère effrayant de la scène les avaient dominées; elles se cachaient la figure dans les mains, et bientôt tablier après tablier s'éleva pour essuyer d'abondantes larmes. La petite vieille laissa la première échapper le flot lacrymal. Elle tira de sa poche, de manière à le faire bien voir, un morceau d'étoffe grand comme un mouchoir de poche, regarda de notre côté, puis du côté des voleuses, et après s'être assurée qu'elle avait attiré l'attention générale, commença à s'essuyer avec accompagnement de force signes de tête et de menton.